

Les caves « irresponsables » se rebiffent : pompiers, soignants... en grève illimitée !

écrit par Christine Tasin | 6 août 2021



© FREDERIK GILTAY / FRANCE 3 NORD PAS-DE-CALAIS



© FREDERIK GILTAY / FRANCE 3 NORD PAS-DE-CALAIS

Covid-19 : Emmanuel Macron dénonce «l'irresponsabilité et l'égoïsme» des non-vaccinés

<https://www.lefigaro.fr/politique/covid-19-emmanuel-macron-de-nonce-l-irresponsabilite-et-l-egoisme-des-non-vaccines-20210725>

Un immense coup de chapeau aux soignants et pompiers qui osent se lancer dans un mouvement de grève illimitée malgré les menaces, malgré la perte de salaire... d'autant qu'on n'est pas sûrs que, sur le coup, les syndicats les aident et les soutiennent...

Or, ils se battent pour nous tous, pour tous ceux qui, isolés, salariés dans des endroits qui reçoivent du public, se voient sommés par leur employeur de se faire vacciner complètement avant le 30 août, sauf à être mis à pied illico presto. Eux sont seuls, découragés, désespérés, je suis malade de les

entendre, de les lire... Alors que ceux qui ont la chance d'avoir des syndicats et des forces constituées se lancent dans la bataille est excessivement important.

Vaccination obligatoire des soignants: préavis de grève illimitée déposé dans les hôpitaux à Marseille
<https://t.co/JXJMcbG0JQ> via [@bfmmarseille](#)

– Patrick BAILLY (@Pama0641) [August 5, 2021](#)

Pass sanitaire : les pompiers en grève illimitée à partir du 9 août pour protester contre la vaccination obligatoire

Pour protester contre la vaccination obligatoire, l'un des principaux syndicats des pompiers a déposé un préavis de grève nationale illimitée à partir du 9 août.

☐☐ Veuillez prendre connaissance de notre préavis de grève nationale illimitée envoyé au Ministre de l'Intérieur, au 1er Ministre et au Président de la République ☐☐ [#FaSppPats](#) [##GreveNationale](#) <pic.twitter.com/aED3RHw2nD>

– FA/SPP-PATS (@fasppats) [August 4, 2021](#)

Ainsi des mouvements de grève dans les départements des Hauts-de-France sont attendus dès la semaine prochaine.

« Le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire, qui prévoit notamment et sous peine de sanctions, l'obligation vaccinale pour les sapeurs-pompiers, porte atteinte à la Constitution », déclare la FA/SPP-PATS dans un communiqué. Ce jeudi 5 août, le Conseil constitutionnel a validé en grande majorité les dispositions prévues par cette loi, en validant notamment la procédure de suspension du contrat de travail sans rémunération pour les CDI. Le Conseil constitutionnel a, en revanche, censuré l'obligation

d'isolement et la rupture d'un CDD ou d'un contrat d'intérim avant son terme par l'employeur faute de pass sanitaire.

Pas opposés à la vaccination, mais à l'obligation

Dans son communiqué, la FA/SPP-PATS précise également qu'elle ne « *s'oppose pas à la vaccination* » mais à son caractère obligatoire.

Si notre organisation syndicale ne s'oppose pas à la vaccination, le caractère obligatoire de celle-ci renverse, au nom « de circonstances exceptionnelles durables » nombre de principes inscrits au plus haut niveau de la hiérarchie normative.

FA/SPP-PATS

Pour rappel, au même titre que les soignants, les pompiers sont concernés par l'obligation vaccinale à compter du 15 septembre, sous peine de sanctions. Une mesure annoncée par Emmanuel Macron le 12 juillet et directement rejetée par sept organisations syndicales représentatives des sapeurs-pompiers. Lors des manifestations contre l'obligation vaccinale des soignants et de l'extension du pass sanitaire ces dernières semaines, certains pompiers ont rejoint les cortèges.

Pour Yannick Gosnet, président de la FA/SPP-PATS de l'Oise, le gouvernement doit faire un choix et définir clairement le statut des sapeurs-pompiers : « *On a un métier qui nous impose d'avoir une certaine protection par rapport aux personnes que l'on va secourir mais on ne peut pas être assimilés à du personnel soignant et à un autre moment être exclus des dispositifs qui sont avantageux au personnel soignant quand ça arrange la gouvernance* », explique-t-il. Un manque de considération qui s'illustre selon Yannick Gosnet par « *des primes Covid non-versées alors que c'était le cas pour les personnels soignants* » .

Le syndicat de pompiers revendique alors le retrait immédiat de cette obligation vaccinale ainsi que l'abrogation des sanctions encourues en cas de non-vaccination.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/pass-sanitaire-les-pompiers-en-greve-illimitee-a-partir-du-9-aout-pour-protester-contre-la-vaccination-obligatoire-2204671.html>